

MARLY, le 24 mars 2023

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SEANCE DU 22 MARS 2023
Sous la Présidence de
Odile JACOB-VARLET
Vice-Présidente du C.C.A.S.
Maire Adjointe de la Ville de Marly

Nombre de membres en exercice	: 11	<u>Etaient présents :</u>	MM. ROTHEA, MOREL
Nombre de membres présents	: 08		Mmes. HETHENER, HANSE, JACOB-VARLET
Nombre de suffrages exprimés	: 10		KUNTZ, LARCHER, NOEL
Nombre de membres absents	: 03	<u>Absents excusés :</u>	Mme FRANCFORT (délégation à Mme KUNTZ)
Absents ayant donné procuration	: 02		M. HORY (délégation à Mme JACOB-VARLET)
		<u>Absente :</u>	Mme MOREAU

Les convocations à cette séance ont été envoyées le 15 mars 2023

XIV – Affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022

Conformément à l'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs après le vote du compte administratif.

Les résultats de l'exercice 2022 se présentent ainsi :

Résultat de Fonctionnement :

Résultat antérieur année 2021 - Article 002 (excédent)	+ 68 862,73 €
+ Recettes réelles année 2022	+ 1 062 877,84 €
- Dépenses réelles année 2022	- 879 522,52 €
Résultat de fonctionnement arrêté au 31 décembre 2022 (Excédent)	+ 252 218,05 €

Résultat d'investissement :

Résultat antérieur année 2021 - Article 001(déficit)	- 103 607,50 €
+ Recettes réelles année 2022	+ 126 903,42 €
- Dépenses réelles année 2022	- 110 864,71 €
Résultat d'investissement arrêté au 31 décembre 2022 (Déficit)	- 87 568,79 €

Le résultat d'investissement sera reporté définitivement au budget primitif 2023 en dépenses d'investissement à l'article 001 – Déficit d'investissement.

Financement de la section d'investissement :

- Résultat au 31 décembre 2022 :	- 87 568,79 €
- Dépenses engagées (RAR) :	- 3 246,80 €
- Recettes engagées (RAR) :	0,00 €
- Total :	- 90 815,59 €

La section d'investissement présente un besoin de financement de 90 815,59 €, qui seront prélevés sur le résultat de fonctionnement arrêté au 31 décembre 2022. Ce montant sera affecté définitivement en recettes d'investissement à l'article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé.

Affectation du résultat de Fonctionnement :

- Résultat de fonctionnement arrêté au 31 décembre 2022 :	252 218,05 €
- Affectation à l'article 1068 :	- 90 815,59 €
- Solde :	161 402,46 €

Le solde du résultat de fonctionnement est définitivement affecté au budget primitif 2023 en recettes de fonctionnement à l'article 002 – Excédent de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du CCAS décident à l'unanimité :

- **d'APPROUVER** l'affectation du résultat du compte administratif 2022 telle que proposée ci-dessous :

A reporter sur BP 2023 en recettes de fonctionnement – article 002 (excédent)	+ 161 402,46 €
A reporter sur BP 2023 en dépenses d'investissement – article 001(déficit)	- 87 568,79 €
A reporter sur BP 2023 en recettes d'investissement – article 1068 (excédent)	- 90 815,59 €

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 24 mars 2023

Pour extrait conforme, Marly, le 24 mars 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.



Pour le Président du C.C.A.S
La Vice-Présidente,

Odile JACOB – VARLET
Maire – Adjoint de la Ville de Marly
Déléguée aux Affaires Sociales